



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 septembre 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 septembre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 septembre 2006

**Cession à la CAN de parcelles de terrain sises avenue S. Allende
pour la création du pôle universitaire de Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

*Adjoint*s :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
M. Yannick TARDY donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

*Adjoint*s :

Mme Jeanine BIMES

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 septembre 2006

DELIBERATION D20060354

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Le projet de l'Université de Poitiers visant à la création d'un pôle universitaire à Niort prévu dans le contrat de plan poursuit les objectifs suivants :

- regrouper sur le site de Noron la totalité des formations universitaires ;
- assurer une meilleure visibilité et une meilleure rationalité de la présence universitaire à Niort ;
- permettre le développement d'un pôle d'excellence autour des filières du risque dans un environnement professionnel déjà très orienté en ce sens à Niort ;

Il prévoit également de réaliser une bibliothèque universitaire, utile également aux étudiants de l'IUT, ainsi qu'une cafétéria.

La construction projetée doit se réaliser sur des terrains appartenant à la Ville, mitoyens des équipements universitaires déjà réalisés à Noron, cadastrés section KX n° 2, et KY n° 94 et 95, et KX n° 20 et KX n° 1p.

La compétence de l'enseignement supérieur relevant de la CAN, les terrains sont cédés à cette dernière suivant les valeurs fixées par le Service du Domaine, soit 108 000 € (KX n°2 partie en bordure de Sèvre) et 84 000 € (KX n°2 partie en bordure de voie, KY n° 94 et 95), déterminant un prix global de cession égal à 192 000 €. La valeur des parcelles KX n° 20 et n° 1p sera déterminée ultérieurement par le Service du Domaine.

Ces parcelles incluent pour une partie l'emprise des terrains nécessaires à la prolongation de la conche principale longeant le Parc des expositions et l'IUT et dont le principe de réalisation a été acté entre les différents partenaires. L'emprise sera précisément déterminée lors de la cession entre la CAN et l'Etat. Elle sera indiquée dans les actes correspondants.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la cession à la CAN des parcelles cadastrées KX n°2 (partie en bordure de Sèvre) au prix de 108 000 € et KX n° 2 (partie en bordure de voie) et KY n° 94 et 95 au prix de 84 000 €, déterminant un prix global de cession égal à 192 000 €, conformément à l'avis du Domaine.
- Approuver le principe de cession à la CAN des parcelles cadastrées KX n°20 et KX n°1p, qui sera confirmé par une délibération ultérieure après réception de l'avis du Domaine.
- Autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits y afférant étant supportés par la CAN.
- La recette sera imputée au compte 77 -711-775.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort

Alain BAUDIN

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)